



L'organisation du travail doit rester sur la base de la sectorisation géographique !

Non au mode « Pioche » !

Non à l'industrialisation des tâches !

CTL du 21 octobre 2021

Flash fusion SIP RENNES 1 et 2

Le CTL du 21 octobre portait sur l'ensemble des restructurations NRP mise en place au 1^{er} janvier 2022

Concernant la fusion des SIP de Rennes, voici en substance les arguments avancés par la délégation CGT auprès du Directeur en séance :

Vous avez décidé de passer en force à nouveau, et de passer les SIP à la moulinette du NRP. Vous avez fait le choix d'utiliser la loi de transformation de la fonction publique de 2019 pour contractualiser à fond dans les SIP de Rennes, avec 8 contractuels, le nombre d'agents non remplacés, titulaires de concours, partis en retraite est énorme, rien n'a été anticipé.

Vous faites de Magenta une usine à recevoir du public en industrialisant la mission d'accueil, et vous y mettez en première ligne contractuels, services civiques, vigiles, en plus des agents équipes de renfort, jusqu'à l'épuisement.

Il fallait voir encore hier matin la file d'attente à

Magenta mercredi 20 octobre, un nouveau planning de renfort pour les SIP a été mis en place pour les prochaines semaines.

Ne nous dites pas que vous mettez en place une nouvelle organisation rendue indispensable par la fin de la TH, le PAS et le SDIF, c'est faux

Nous vous l'avons démontré ici, la mise à jour de la TH reste un élément essentiel en SIP, la TH ne disparaît en principal qu'en 2023; le secondaire reste, la THLV reste, les bases des collectivités locales restent à déterminer, la mise à jour TH continue et ce n'est pas GMBi qui va régler cette problématique.

La mise à jour TH sans sectorisation, c'est n'importe quoi, nous vous renvoyons à la pétition unitaire qui vous a été remise à ce titre, mais au vu des documents du CTL, on peut douter que la direction l'ai seulement lue...

Quant au PAS, son fonctionnement sur 3 ans (2019, 2020, 2021) échappe à l'entendement de nombreux usagers, et ce n'est pas les dysfonctionnements informatiques et autres anomalies Iliad version +++, les bugs EDI, et autres, les standards téléphoniques à l'agonie, qui nous simplifient la vie, loin de là et on en passe.

Vous supprimez de façon totalement unilatérale la sectorisation géographique, vous détruisez toute autonomie pour les agents, vous faites des usines à gestion et à accueil avec des pools téléphoniques,

Vous appelez ça des pôles, sur l'exemple du SIP Nord, que vous avez déterminé comme un modèle absolu.

Vous détruisez au passage l'intérêt du travail de secteur, tout cela a été dit et répété, et n'apparaît jamais dans votre document de CTL ultra normé, sauf pour les suppressions d'emplois, dont on est au moins certain qu'elles vont se poursuivre, c'est la seule chose certaine.

Vous aviez dit sur la prise en compte des revendications de la pétition unitaire des SIP, après une question en CTL, on ne va pas prendre un sujet aussi important en 10 minutes en question diverse d'un CTL.

Et lors du dernier CTL, vous expliquiez qu'on pouvait syndicalement être contre le NRP au plan national, mais formuler des observations d'organisation au plan local, au cas particulier, rien n'a été pris en compte.

Finalement, le sentiment des collègues, c'est le mépris, on n'a jamais été écouté. Faire travailler des équipes dans un nouveau service fusionné dans ces conditions, vous avez décidé de le faire, dont acte.

Madame Mlynarski nous parle régulièrement de pragmatisme ; les agents en font preuve, heureusement pour eux, ils l'ont prouvé par exemple avec l'abandon des pools téléphoniques et le retour des appels dans les services, c'est eux qui ont eu raison et ça marche. Alors pourquoi ne pas écouter les agents, pourquoi l'obstination, les agents savent faire, pour organiser le travail vous ne pouvez pas les ignorer.

C'est pourquoi nous souhaitons formuler une proposition concrète sur laquelle vous avez la main

Il s'agit de réécrire dans le document page 6 :

La nouvelle organisation repose sur les principes suivants :

- maintien de la distinction entre l'assiette et le recouvrement
- fin de la sectorisation en gestion de l'assiette

supprimer cette dernière phrase et proposer une nouvelle formulation.

Après de longs débats en CTL et de nombreuses interventions des élus du personnel allant toutes dans le tous le sens du rétablissement de la sectorisation, le directeur a refusé de toucher un

mot des documents du CTL mais a formulé une proposition qui a été relayée aux agents des SIP concernée, la voici :

Bonjour,

A l'issue des discussions intervenues au CTL du 21 octobre, je vous informe que je confie à l'encadrement des SIP rennais le soin d'engager une concertation avec les agents sur la possibilité d'une organisation des futurs pôles de gestion reposant sur une répartition du travail par portefeuilles (autre qu'une segmentation géographique), conciliant le souci de préserver une variété des tâches confiées aux agents avec une nécessaire souplesse d'organisation des travaux. Les conséquences de cette organisation des pôles de gestion sur le fonctionnement des pôles accompagnement des usagers pourront également être discutées avec les agents de ces pôles. Dans la foulée, la direction organise des réunions de services en pleine période de congés scolaires « Afin de préciser cette organisation des travaux, qui doit avoir pour objectif notamment de concilier la préservation la variété des tâches et la nécessaire équité dans la répartition de la charge de travail,. Y participeront les agents du futur pôle "gestion" du SIP de Rennes ainsi que des agents du futur pôle "accompagnement des usagers".

Pour la CGT, les choses sont simples, la revendication portée par les agents à l'occasion de la **pétition unitaire massivement signée reste intégralement d'actualité**,

C'est l'organisation du travail sur la base de la sectorisation géographique !

Non au mode Pioche !

Non à l'industrialisation des tâches !

Si la direction souhaite mettre en place des « portefeuilles », il lui appartient d'en apporter la définition concrète et d'expliquer aux agents les conséquences organisationnelles.

Nous l'avons rappelé en CTL, nous ne fonctionnons pas en co-gestion, c'est à la direction d'organiser le travail et de prendre en compte l'intérêt du travail, dus service public et

des agents,

Cela passe par la sectorisation géographique.

Les propositions faites par la direction devront être mises par écrit et débattues avec l'ensemble des agents, dont certains, y compris des chefs de service, sont actuellement en congés.

Rennes, le 25 octobre 2021